

**MAIRIE DE CLAVIERS**

**83830 CLAVIERS**

Tél : 04.94.76.62.07

Fax : 04.94.76.75.74

**Arrêté temporaire de dérogation de tonnage 19 T avec autorisation stationnement.**

**N° 143/2022**

Le Maire de Claviers,

Vu l'Article L2212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande du 29/09/2022 de Madame LAMBERT Véronique de l'entreprise SNEF

Considérant la nécessité d'effectuer des travaux sur la RD 55 des oliviers vers Grasse

**ARRETE :**

**Article 1 :** par dérogation aux prescriptions de l'arrêté du 26 juin 2007 - N°46/2007 - réglementant la circulation des poids lourds, est autorisé à stationner sur la route RD 55 des Oliviers vers Grasse des véhicules légers ainsi qu'un poids lourds, avec une circulation alternée par feux tricolores. Les travaux de tranchée en bordure de chaussée pour un raccordement électrique aéro-souterrain pour Enedis, débuteront du 24/10/2022 jusqu'au 25/11/2022 inclus.

**Article 2 : Un constat d'état des lieux doit être effectué avec le Garde Champêtre avant la première livraison et en fin des livraisons.**

**Article 3 :** Le Maire et le Garde Champêtre, chacun en ce qui le concerne, est chargé de faire respecter cet arrêté.

Fait à Claviers, le 04/10/2022

Affiché en Mairie le /10 /2022

Le Maire,  
Gérald PIERRUGUES



Monsieur le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Notifié le /10/2022